

NOTE DE SERVICE

N° 1

2010-2011



Circonscription de Bergerac EST



SOMMAIRE :

Les textes de la rentrée
Préparation de la rentrée 2010
Livret personnel de compétences
Formation des maîtres
Ressources en ligne
Informations administratives

Au nom de l'équipe de circonscription, je souhaite la bienvenue aux personnes qui arrivent à Bergerac Est lors de cette rentrée. Les nouveaux directeurs, les professeurs en poste pour la première fois, les professeurs stagiaires, trouveront le soutien de l'équipe de circonscription, et, je n'en doute pas, un accueil chaleureux dans nos écoles.

Je souhaite, à toutes et à tous, une excellente année scolaire 2010-2011.

1. LES TEXTES DE LA RENTREE

Circulaire n° 2010-38 du 16-3-2010 MEN - DGESCO

PREPARATION DE LA RENTREE 2010

<http://www.education.gouv.fr/cid50863/mene1006812c.html>

Points développés dans la circulaire :

"Principes directeurs

- *Maîtriser les fondamentaux et ancrer l'éducation artistique et culturelle*
- *Personnaliser les parcours scolaires*
- *Responsabiliser les équipes et les élèves à tous les niveaux*
- *Accélérer le développement du numérique à l'école*
- *Renforcer la politique de santé et la pratique du sport*

Priorités par niveau d'enseignement

L'école primaire

- *Garantir l'application pleine et entière des programmes dans toutes les classes de l'école primaire*
- *Donner sa pleine mesure à l'aide personnalisée*
- *Mener chaque élève au maximum de ses possibilités*
- *Améliorer la fluidité du parcours scolaire*

Le collège

- *Parachever la mise en œuvre du socle commun, grâce au livret personnel de compétences*
- *Mettre en place l'application nationale « Livret personnel de compétences »*
- *Installer le nouveau DNB*

Le lycée

- Mieux accompagner et orienter les élèves
- Adapter le lycée à son époque
- Consolider la réforme de la voie professionnelle"

Ces principes s'inscrivent dans la continuité de la réforme de l'Ecole engagée depuis quelques années. Le texte insiste sur l'importance du socle commun, de la personnalisation et de la fluidité du parcours scolaire, thèmes que nous avons abordés lors de l'année scolaire 2009-2010, et qui continueront d'être au cœur de nos préoccupations dans les écoles et lors des formations de circonscription.

Notre objectif est de préparer chacun de nos élèves à l'obtention du nouveau Diplôme National du Brevet, qui marque la certification de l'acquisition des compétences du socle.

Le suivi de ce parcours scolaire est formalisé par le "LPC", tel qu'il est défini dans la Circulaire n° 2010-087 du 18-6-2010 parue au BO n°27 du 8 juillet 2010

<http://www.education.gouv.fr/cid52378/mene1015809c.html>

EVALUATION : Mise en œuvre du livret personnel de compétences

LPC en ligne à :

http://media.education.gouv.fr/file/27/02/7/livret_personnel_compétences_149027.pdf

Points notables :

*Le livret personnel de compétences a une double fonction : **outil institutionnel** attestant la maîtrise des sept compétences du socle commun, il est aussi un **outil pédagogique** au service du suivi personnalisé des élèves.*

*Il « permet à l'élève, à ses parents ou représentants légaux et aux enseignants de **suivre la validation progressive** des connaissances et compétences du socle commun » tout au long de la scolarité obligatoire.*

a. Évaluation des compétences

- *L'acquisition et l'évaluation des compétences **requièrent la contribution de plusieurs disciplines et réciproquement.***
- *L'évaluation des compétences est conduite dans le **cadre habituel** des enseignements.*

b. Validation des compétences

- *La validation s'opère au niveau de la compétence ; **les domaines n'appellent pas de validation.***
- *L'enregistrement se traduit par l'inscription de **la date** à laquelle cette évaluation est positive.*
- *Les items peuvent être renseignés au fur et à mesure des apprentissages, tout au long de la scolarité.*
- *Si des lacunes manifestes apparaissent dans un domaine, la compétence ne pourra être validée. Il est alors nécessaire, à **chaque palier**, de faire ressortir les points restant à maîtriser ou consolider*
- *Le livret personnel de compétences est renseigné, à l'école, par **le conseil des maîtres de cycle.***
- *La validation d'une compétence est une décision définitive qui requiert toute l'attention des équipes éducatives : **une compétence validée le reste.***

c. Le livret personnel de compétences, outil de suivi personnalisé de l'élève

- *Il permet aux équipes pédagogiques, notamment lors d'un changement d'établissement scolaire comme lors du **passage de l'école au collège**, d'identifier les points forts et les difficultés de chaque élève, et de définir les objectifs d'apprentissage des **programmes personnalisés de réussite éducative (PPRE).***
- *Le livret personnel de compétences permet aux enseignants de faire régulièrement connaître à l'élève et à sa famille un bilan de ses acquis. En **fin d'école** et en fin de troisième, une copie du livret personnel de compétences est remise à la famille.*

d. L'application numérique « Livret personnel de compétences » (« LPC »)

Le module collège de l'application « LPC » sera disponible dans tous les établissements à la rentrée scolaire 2010. Un module propre au premier degré sera disponible à la rentrée 2011.

e. Mise en œuvre du livret personnel de compétences

Il entre en vigueur à compter de la rentrée scolaire 2010.

La réflexion engagée l'an dernier sur le livret scolaire, par le groupe des directeurs, trouve dans ces textes un cadre complémentaire. Le travail se poursuivra donc cette année.

La circulaire ci-dessus indique que la validation des compétences **relève de l'équipe pédagogique** (et non du seul maître de la classe). Ce point réaffirme la nécessité de travailler en équipe pour suivre les acquisitions des élèves, et ce travail d'équipe doit bien entendu être déjà en place pour élaborer les progressions de cycle et les liaisons entre les cycles, afin d'assurer cohérence et continuité aux parcours d'apprentissage. Le PPRE de passage CM2-6^{ème}, évoqué au point c, a été mis en place dans la circonscription lors des travaux des groupes de proximité. **Les documents seront remis aux collègues lors d'une rencontre que les directeurs et les chefs d'établissement organiseront, avec l'appui des psychologues scolaires, dans la semaine du 20 au 25 septembre, selon des modalités à définir localement.**

Le pilotage pédagogique de l'école s'outillera d'un tableau de bord à tester cette année, tableau de bord qui sera opérationnel pour élaborer le nouveau projet d'école à la rentrée 2011.

L'avenant pédagogique de l'année scolaire (voir les notes de service 2009-2010) permettra aux équipes d'expérimenter ce mode de pilotage pédagogique (analyse d'indicateurs, détermination des marges de progrès, actions, évaluation).

Le projet de circonscription sera communiqué en cours d'année, pour fixer les orientations des futurs projets d'école. **L'objectif, dans un premier temps, sera d'améliorer les scores des élèves de la circonscription, pour qu'ils atteignent les scores du département.**

NOUVELLE FORMATION DES MAITRES

BO n°29 du 22 juillet 2010

<http://www.education.gouv.fr/cid52693/nouvelle-formation-des-personnels-enseignants-et-d-education-au-bo-n-29-du-22-juillet-2010.html>

Dont l'arrêté du 12-5-2010 - J.O. du 18-7-2010 fixant les modalités d'évaluation et de titularisation des professeurs des écoles stagiaires :

<http://www.education.gouv.fr/cid52616/menh1012586a.html>

2. RESSOURCES EN LIGNE

Espace "Formation Ouverte et A Distance de Dordogne" (FOAD) :

<http://ia24.ac-bordeaux.fr/index.php?id=361>

Exemples de catégories de cours disponibles :

- Mode d'emploi de la plateforme de FOAD
- Accompagnement T2
- Projet FOAD espace tuteurs
- CAFIPEMF
- Directeurs
- Ecoles numériques rurales
- Forums des catégories

- De l'oreille à la plume
- Anglais
- Santé et citoyenneté à l'école
- Service infirmier

Enseignement de l'histoire des arts :

<http://www.education.arts.culture.fr/>

<http://www.culture.fr/fr/sections/collections/histoire-arts>

3. LES INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

Equipe de circonscription

Vous trouverez sur le site tous les renseignements utiles (contacts des membres de l'équipe, horaires d'ouverture du secrétariat...)

Dans votre correspondance, n'oubliez pas d'indiquer clairement les coordonnées de l'expéditeur sur le courrier et de préciser lisiblement l'objet traité.

Le courrier électronique sera préférentiellement utilisé.

Remarque : si vous utilisez un fichier qui vous a été adressé en pièce jointe (formulaire d'enquête...), merci d'ajouter le nom de votre école au nom du fichier.

Tout courrier administratif doit impérativement suivre la voie hiérarchique (sauf cas exceptionnel qui donne lieu à deux envois, un direct et un par voie hiérarchique) :

Directeur, Inspecteur de l'Education Nationale, Inspecteur d'Académie.

Site de la circonscription :

<http://webetab.ac-bordeaux.fr/Primaire/24/IENBergeracEst/spip/>

Journées de pré-rentree

Voir la note de service n°8 2009-2010

Documents à compléter et retourner à l'inspection

Enquête effectifs de rentrée :

Compléter le fichier reçu des services de l'Inspection académique et le réexpédier au secrétariat de l'IEN le jour même (sans modification du nom de fichier).

Pour le 9 septembre :

- Tableau d'école (document "Tableau_rentree2010")
- Fiche individuelle de renseignements 2010-2011 : par les professeurs nouvellement nommés dans la circonscription, et par ceux qui auraient **des changements à signaler (en rouge)**.
- Fiche individuelle spécifique aux professeurs T1 et T2
- Fiche des compléments de temps partiels

Rappel : de nombreux formulaires sont à votre disposition sur le site de circonscription.

INSPECTIONS

Les inspections individuelles seront précédées de l'envoi d'un avis d'inspection, accompagné d'un questionnaire à renseigner et à retourner à l'IEN, et fixant une période d'inspection de deux semaines. Les évaluations seront liées au référentiel des dix

compétences des professeurs des écoles et au référentiel des compétences des professeurs des écoles exerçant en école maternelle (Arrêté du 19/12/2006, BO n°1 du 04/01/2007 & BO n°32 du 03/09/2009). Vous trouverez copie de ces référentiels en annexes à cette note de service.

La visite d'inspection peut s'étendre à l'observation d'une séance d'aide personnalisée.

L'application pleine et entière des programmes d'enseignement, les résultats des élèves de la classe et de l'école, les modalités de prise en charge des difficultés individuelles, seront au centre des observations.

Calendrier scolaire 2010-2011

<http://education.gouv.fr/cid28961/mene0914826a.html>

ou sur le site IA24 :

http://ia24.ac-bordeaux.fr/fileadmin/contributeurs/pdf/vie_eleve/calendrier.pdf

Liste des mercredis "libérés" de tout dispositif de formation :

8 et 29 septembre, 10 novembre, 1^{er} décembre 2010, 5 et 26 janvier, 30 mars, 18 mai, 1^{er} et 29 juin 2011.

Elections des représentants des parents d'élèves aux conseils d'école : 15 et 16 octobre 2010

<http://www.education.gouv.fr/cid22497/elections-des-representants-parents-eleves.html>

L'inspecteur de l'Éducation nationale



Gérard MAURICE

Cette note de service doit être portée à la connaissance de tous les personnels enseignants de l'école, y compris les membres de RASED, les titulaires mobiles, les Professeurs des écoles stagiaires. Elle sera insérée sur le site de la circonscription :

<http://webetab.ac-bordeaux.fr/Primaire/24/IENBergeracEst/spip/>